

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3176

13 décembre 2013

SOMMAIRE

agri.capital Group S.A.	152402	Hedland Holdings S.à r.l.	152443
Aldorf & Norbereit Invest S.A.	152448	Herculon Investholding S.à r.l.	152442
Alliance Data Lux Financing S.à r.l.	152415	HLT Holding S.à r.l.	152445
AltaFund Value-Add I	152411	Hoover Feeder (US) S.à r.l.	152444
Amundi Funds	152447	HSH Global Aircraft I S.à r.l.	152440
Art thermic S.à r.l.	152448	Immobilière Weber & Danjou	152444
Bau & Boden Consulting S.A.	152406	Indie S.A.	152445
Capac S.A.	152437	Indie S.A.	152447
Car Point S.à r.l.	152436	IND S.à r.l.	152405
CBD Immo S.à r.l.	152436	Institut de Beauté Nathalie Müller S.à r.l.	152444
CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Fi- nancement, d'Investissement et de Place- ment	152437	Interpack S.A.	152443
Centrum Gdynia S.à r.l.	152434	Invensys European Holdings S.à r.l.	152444
Centrum K Luxembourg S.à r.l.	152434	IPC Group S.A.	152443
CETP bigmouthmedia S.à r.l.	152437	Italian Styles Sàrl	152440
Chaussures Léon S.à r.l.	152438	Itsas Argi SA	152439
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	152435	Jardine Rothschild Asia Capital (Luxem- bourg) S.à r.l.	152439
Citterio International Company S.A.	152436	LSREF3 Heart LP S.à r.l.	152428
CityKids S.à r.l.	152435	Materia Prima Holding S.A.	152431
Clarins Ventures S.A.	152435	Medacta S.A.	152428
CMC Capital Luxembourg 5	152438	ML Infrastructure Holdings S.à r.l.	152428
CMC Capital Luxembourg S.à r.l.	152436	Modern Treuhand S.A.	152429
CMC-MIB	152437	Mora S.A., SPF	152430
Commerspace S.A.	152438	MP Kings South S.à r.l.	152431
Compagnie Générale Européenne de Fi- nance et d'Investissement S.A.	152435	New Energy II S.à r.l.	152431
Constru Noble s.à r.l.	152439	Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie)	152433
Coriolis S.A.	152438	Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV- SIF	152434
Cornier Luxembourg S. à r.l.	152434	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs- GmbH	152433
CP Valentine International S.A. - SPF ...	152439	RM2 International S.A.	152432
Glencree S.A.	152410	RM2 International S.A.	152433
Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.	152440	S.L.Y.F. S.A.	152432
Harmonia de Santa Catarina	152410		

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Ms Joanna Plichta, employee, with professional address in Luxembourg, as delegate (the "Delegate") duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of agri.capital Group S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 132.659, incorporated on September 7, 2007, by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2628 of November 16, 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on April 3, 2013 by deed of the undersigned notary, acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 1443 of June 18, 2013.

The Delegate, acting in her capacity as delegate of the Board of Directors, requested the notary to record as follows:

(I) Article 6.1 of the Articles provides as follows:

"The Company's share capital is set at twenty-three million five hundred fifty-nine thousand eight hundred seven euros and ninety-eight cents (EUR 23,559,807.98) consisting of two billion three hundred fifty-five million nine hundred eighty thousand seven hundred ninety-eight (2,355,980,798) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each shares in registered form having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

(II) Article 8 of the Articles provides as follows:

"The authorised capital, excluding the share capital set forth in article 6.1, is set at eight hundred six million four hundred sixty-six thousand two hundred thirty-three euros and thirty-five cents (EUR 806,466,233.35), represented by eighty billion six hundred forty-six million six hundred twenty-three thousand three hundred thirty-five (80,646,623,335) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the notarial deed dated April 4, 2011 with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the board of directors shall hereby be authorised to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these articles of association. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and in compliance with the provision of any agreement among the shareholders with respect to the amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association and subject to Law and the terms of any shareholders' agreement."

Each time the Board of Directors issues authorised shares and have accepted payment therefor, article 8 of the Articles shall be amended to reflect the result of that issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors.

(III) On the basis of the authority granted by the before mentioned article, the Board of Directors resolved, by a decision of October 17, 2013 (an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of one hundred eighty-one million four hundred eighteen thousand one hundred (181,418,100) new shares (the "New Shares") with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue, against a contribution in cash in an amount of one million eight hundred fourteen thousand one hundred eighty-one euros (EUR 1,814,181.-) to the share capital, together with a contribution to the share premium account in the amount of seven million two hundred fifty-six thousand seven hundred twenty-four euros (EUR 7,256,724.-) (the "Share Capital Increase").

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to twenty-five million three hundred seventy-three thousand nine hundred eighty-eight euros and ninety-eight cents (EUR 25,373,988.98) represented by two billion five hundred thirty-seven million three hundred ninety-eight thousand eight hundred ninety-eight (2,537,398,898) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each. The New Shares have been subscribed by Harvest I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability. Evidence of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

(V) The Delegate then requested the notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, article 6.1 and articles 8 of the Articles are amended so as to read as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at twenty-five million three hundred seventy-three thousand nine hundred eighty-eight euros and ninety-eight cents (EUR 25,373,988.98) consisting of two billion five hundred thirty-seven million three hundred ninety-eight thousand eight hundred ninety-eight (2,537,398,898) shares in registered form having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

« **Art. 8 Authorised capital.** The authorised capital, excluding the share capital set forth in article 6.1, is set at eight hundred four million six hundred fifty-two thousand fifty-two euros and thirty-five cents (EUR 804,652,052.35), represented by eighty billion four hundred sixty-five million two hundred five thousand two hundred thirty-five (80,465,205,235) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the notarial deed dated April 4, 2011 with the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the board of directors shall hereby be authorised to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these articles of association. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and in compliance with the provision of any agreement among the shareholders with respect to the amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association and subject to Law and the terms of any shareholders' agreement."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at seven thousand euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre.

Par devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Joanna Plichta, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que déléguée (la "Déléguée") dûment nommée par le conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de agri.capital Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.659, constituée le 7 septembre 2007, suivant acte reçu de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2628 du 16 novembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 3 avril 2013 suivant acte reçu par acte reçu par le notaire instrumentant, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 1443 du 18 juin 2013.

La Déléguée, agissant en sa capacité de déléguée du Conseil d'Administration, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Article 6.1 des Statuts prévoit ce qui suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions cinq cent cinquante-neuf mille huit cent sept euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 23.559.807,98) représenté par deux milliards trois cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (2.355.980.798) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.»

(II) Article 8 des Statuts prévoit ce qui suit:

«Le capital autorisé, excluant le capital social présenté à l'article 6.1, est fixé à huit cent six millions quatre cent soixante-six mille deux cent trente-trois euros et trente-cinq centimes (EUR 806.466.233,35), représenté par quatre-vingt milliards six cent quarante-six millions six cent vingt-trois mille trois cent trente-cinq (80.646.623.335) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte notarial daté du 4 avril 2011 au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou, s'il y a lieu, de la résolution à renouveler ou à augmenter le capital autorisé en application de cet article et sujet aux stipulations de tout accord d'actionnaires, le conseil d'administration devra par la présente être autorisé à émettre des actions et à émettre d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à toutes les personnes et à toutes les conditions qu'il juge adéquates, et plus particulièrement à procéder à toutes émissions d'actions suite à la conversion d'une quelconque obligation convertible sans réserve d'un droit préférentiel à souscrire aux actions émises pour les actionnaires existants, autre que le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires aux termes d'un accord d'actionnaires, ou ces statuts. Cette autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour une modification de ces statuts et en conformité avec la stipulation de tout accord entre les actionnaires concernant la modification de ces statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour les modifications de ces statuts et sujet à la Loi et aux termes de tout accord d'actionnaires.»

A chaque fois que le Conseil d'Administration émet des actions autorisées et a accepté le paiement y afférent, l'article 8 des Statuts sera modifié aux fins de refléter le résultat de ladite émission et la modification fera l'objet d'un constat par acte notarial à la demande du Conseil d'Administration.

(III) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédent, le Conseil d'Administration a décidé, par décision du 17 octobre 2013 (dont un extrait restera annexé au présent acte à enregistrer avec les autorités de l'enregistrement), d'approuver l'émission de cent quatre-vingt-un millions quatre cent dix-huit mille cent (181.418.100) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, dans les limites du capital autorisé tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission, contre l'apport en numéraire d'un montant de un million huit cent quatorze mille cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.814.181,-) au capital social, ensemble avec une contribution au compte de prime d'émission d'un montant de sept millions deux cent cinquante-six mille sept cent vingt-quatre euros (EUR 7.256.724,-) (l'Augmentation du Capital Social).

(IV) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant de vingt-cinq millions trois cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 25.373.988,98) représenté par deux milliards cinq cent trente-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.537.398.898) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune. Les Nouvelles Actions ont été souscrites par Harvest I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. La preuve de l'apport en numéraire a été présentée au notaire soussigné.

(V) La Déléguée a ensuite requis le notaire d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, les articles 6.1 et 8 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 25.373.988,98) représenté par deux milliards cinq cent trente-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.537.398.898) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

« **Art. 8. Capital autorisé.** Le capital autorisé, excluant le capital social présenté à l'article 6.1, est fixé à huit cent quatre millions six-cent cinquante-deux mille cinquante-deux euros et trente-cinq centimes (EUR 804.652.052,35) représenté par quatre-vingt milliards quatre cent soixante-cinq millions deux cent cinq mille deux cent trente-cinq (80.465.205.235) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte notarial daté du 4 avril 2011 au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou, s'il y a lieu, de la résolution à renouveler ou à augmenter le capital autorisé en application de cet article et sujet aux stipulations de tout accord d'actionnaires, le conseil d'administration devra par la présente être autorisé à émettre des actions et à émettre d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à toutes les personnes et à toutes les conditions qu'il juge adéquates, et plus particulièrement à procéder à toute(s) émission(s) d'actions suite à la conversion d'une quelconque obligation convertible sans réserve d'un droit préférentiel à souscrire aux actions émises pour les actionnaires existants, autre que le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires aux termes d'un accord d'actionnaires, ou ces statuts. Cette autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour une modification de ces statuts et en conformité avec la stipulation de tout accord entre les actionnaires concernant la modification de ces statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour les modifications de ces statuts et sujet à la Loi et aux termes de tout accord d'actionnaires.»

152405

Coûts

Le montant des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de son augmentation de capital, est évalué à sept mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. PLICHTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48074. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013153190/189.

(130188023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

IND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.600.

In the year two thousand and thirteen on the 29th day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lucien Holdings S.à.r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

represented by Maître Miriam Schinner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 25th October 2013 which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Ind S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17th December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 146 of 12th February, 2003 and as last amended by the undersigned notary on 11th April 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1290 of 24th May 2012.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by five hundred and fifty thousand Euro (€ 550,000) in order to increase the actual capital from one million two hundred thousand Euro (€ 1,200,000) to one million seven hundred and fifty thousand Euro (€ 1,750,000) by the creation and issue of eleven thousand (11,000) A Shares and eleven thousand (11,000) B shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The twenty-two thousand (22,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of five hundred and fifty thousand Euro (€ 550,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million seven hundred and fifty thousand Euro (€ 1,750,000), divided into thirty-five thousand (35,000) A shares (the "A Shares") and thirty-five thousand (35,000) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares"."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille treize le vingt-neuvième jour d' octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

Est apparue:

Lucien Holdings S.à.r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

représentée par Maître Miriam Schinner, avocat, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 Octobre 2013 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée Ind S.à.r.l., ayant son siège social à 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 février 2003, numéro 146 et modifiée la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2012 publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 mai 2012, numéro 1290.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par cinq cent cinquante mille euros (€ 550.000) de façon à augmenter le capital actuel de un million deux cent mille euros (€ 1.200.000) à un million et sept cent cinquante mille euros (€ 1.750.000) par la création et l'émission de onze mille (11.000) Parts Sociales A et onze mille (11.000) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les vingt-deux mille (22.000) nouvelles parts sociales sont souscrits et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à.r.l de manière à ce que le montant de cinq cent cinquante mille euros (€ 550.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million et sept cent cinquante mille euros (€ 1.750.000) représenté par trente-cinq mille (35.000) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et trente-cinq mille (35.000) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49735. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155394/81.

(130190652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Bau & Boden Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.919.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Am zweiundzwanzigsten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Bau & Boden Consulting S.A. mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 117919, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 7. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1777 vom 22. September 2006.

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Thomas KALETA berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Gaby REIFF, berufsansässig in Grevenmacher.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Michael SCHARFF, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

1. Abänderung von Artikel 3, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.“

2. Abänderung von Artikel 4, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die eindgültige Wahl vor.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.“

3. Abänderung von Artikel 5, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 5.**

- A. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Abschnitt A nicht anwendbar.

- B. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet."

4. Abänderung von Artikel 8, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

„Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus."

5. Rücktritt von Herrn Paul-Jörg BLAUMEISTER als Verwaltungsratsmitglied.

6. Rücktritt von Herrn Bernd WINTER als Verwaltungsratsmitglied.

7. Rücktritt von Herrn Thomas KALETA als Verwaltungsratsmitglied.

8. Ernennung von Herrn Thomas KALETA zum alleinigen Verwalter.

9. Rücktritt der Aktiengesellschaft „SALCON S.A." als Rechnungskommissar.

10. Ernennung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „TAXolution Consulting S.à r.l." als Rechnungskommissar.

11. Berichtigung der Hausnummer von 66-70 auf 66.

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach „ne varietur" Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann hat die Generalversammlung, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 3 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft."

Zweiter Beschluss.

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 4 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die eindgültige Wahl vor.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung. Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.“

Dritter Beschluss.

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 5 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 5.

- A. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Abschnitt A nicht anwendbar.

- B. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.“

Vierter Beschluss.

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 8 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.“

Fünfter Beschluss.

Die Generalversammlung erklärt die Rücktritte von:

- Herrn Paul-Jörg BLAUMEISTER, wohnhaft in D-55758 Sien, 5, Schlossstrasse,
 - Herrn Bernd WINTER, wohnhaft in D-54290 Trier, 101-103, Saarstrasse,
 - Herrn Thomas KALETA, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66-70 Grand-Rue,
- als Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihnen Entlast.

Sechster Beschluss.

Die Generalversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung Herrn Thomas KALETA, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue, auf bestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft. Das Mandat des alleinigen Verwalters endet nach Abschluss der jährlichen Generalversammlung des Jahres zweitausendachtzehn (2018).

Der alleinige Verwalter kann die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.

Siebter Beschluss.

Die Generalversammlung erklärt den Rücktritt von der Aktiengesellschaft „SALCON S.A.“, mit Sitz in L-6940 Niederranven, 180, route de Treves, als Rechnungskommissar, anzunehmen und gewährt ihr Entlast.

Achter Beschluss.

Die Generalversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „TAXolution Consulting S.à r.l.“, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter

der Nummer B 149.181, zum Rechnungskommissar, auf bestimmte Zeit. Das Mandat endet nach Abschluss der jährlichen Generalversammlung des Jahres zweitausendachtzehn (2018).

Neunter Beschluss.

Die Generalversammlung erklärt, dass der Sitz der Gesellschaft sich nicht in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, sondern in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue befindet.

Kosten.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kom-
parenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, G. REIFF, M. SCHARFF, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2013. Relation: GRE/2013/4268. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 6. November 2013.

J. CASTEL.

Référence de publication: 2013155173/190.

(130190399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Harmonia de Santa Catarina, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 55, rue Marie Muller-Tesch.

R.C.S. Luxembourg F 164.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 novembre 2013 modifiant les statuts de l'a.s.b.l.

Résolutions adoptées à la majorité qualifiée des trois quarts des membres présents ou représentés au cours de l'Assemblée générale de l'association Harmonia de Santa Catarina asbl convoquée pour le 9 novembre 2013 et rassemblant le quorum requis de deux tiers des membres.

Modification de l'Art. 1^{er} : l'association porte la dénomination Harmonia de Santa Catarina association sans but lucratif. En abrégé A.D.S.C, asbl Elle a son siège social à Esch-sur-Alzette.

Modification de l'Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques sportives en générale,
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants respectivement la fête traditionnelle de la Sainte Catherine,
- mettre en place des dispositifs de solidarité à destination des membres et personnes tiers à l'association,
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général,
- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations,
- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013159014/26.

(130194948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Glencree S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.578.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

la dissolution et la liquidation de la société GLENCREE S.A. (B 120.578), avec siège social à 25 B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dénoncé en date du 24 décembre 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Beatrice GHIOCA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 décembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Maître Beatrice GHIOCA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013159013/20.

(130195169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand and thirteen,

on the seventh day of November,

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Sami Ben Dechiche, juriste, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of AltaFund Value-Add I, a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 10 July 2013 through a notarial deed drawn up by the same notary Jean-Joseph Wagner, and published in the Mémorial C number 2149, dated 4 September 2013 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted, with effect as of 1 October 2013 and 17 October 2013, by the board of managers of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), a copy of which resolutions, signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at four million six hundred and forty-three thousand five hundred Euros (EUR 4,643,500.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner in the Company, fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as class B limited shareholder and four million six hundred and twenty-seven thousand, five hundred (4,627,500) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred and thirty million Euros (EUR 630,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Class A Ordinary Shares of the relevant class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per ordinary share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through circular resolutions adopted with effect as of 1st October 2013, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of one hundred and seventy-one thousand Euros (EUR 171,000.-) through the creation of one hundred and seventy-one thousand (171,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, in its resolutions adopted with effect as of 1st October 2013, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 14 October

2013, the subscription of one hundred and seventy-one thousand (171,000) Class A Ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of one million five hundred and thirty-nine thousand Euros (EUR 1,539,000.-), as follows:

- Alta Faubourg S.A.S., a company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A Ordinary Shares;

- Stichting Depository APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depository (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: forty-two thousand seven hundred and fifty (42,750) Class A Ordinary Shares;

- Euro Pietro Private Limited, a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A Ordinary Shares;

- The Northern Trust Company, a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: thirty-four thousand two hundred (34,200) Class A Ordinary Shares; and

- Predica, a company incorporated and governed by the laws of France with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: thirty-seven thousand and fifty (37,050) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 14 October 2013, so that the total amount of one million seven hundred and ten thousand Euros (EUR 1,710,000.-) representing the amount of the abovementioned capital increase of one hundred and seventy-one thousand Euros (EUR 171,000.-) and an aggregate share premium in an amount of one million five hundred and thirty-nine thousand Euros (EUR 1,539,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That the Board, through a meeting held on 17 October 2013 at 3.00 p.m., and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of six hundred and fifty thousand Euros (EUR 650,000.-) through the creation of six hundred and fifty thousand (650,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

VII. That the Board, through a meeting held on 17 October 2013 at 3.00 p.m., has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 25 and 28 October 2013, the subscription of six hundred and fifty thousand (650,000) Class A Ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of five million eight hundred and fifty thousand Euros (EUR 5,850,000.-), as follows:

- Alta Faubourg S.A.S., a company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 8, Avenue Delcasse, 75008 Paris, France: one hundred and eight thousand three hundred and thirty-three point thirty-three (108,333.33) Class A Ordinary Shares;

- Stichting Depository APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depository (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voorgemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands one hundred and sixty-two thousand five hundred (162,500) Class A Ordinary Shares;

- Euro Pietro Private Limited, a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): one hundred and eight thousand three hundred and thirty-three point thirty-three (108,333.33) Class A Ordinary Shares;

- The Northern Trust Company, a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: one hundred and thirty thousand (130,000) Class A Ordinary Shares; and

- Predica, a company incorporated and governed by the laws of France with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: one hundred and forty thousand eight hundred and thirty-three point thirty-four (140,833.34) Class A Ordinary Shares.

VIII. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 25 and 28 October 2013, so that the total amount of six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-) representing the

amount of the abovementioned capital increase of six hundred and fifty thousand Euros (EUR 650,000.-) and an aggregate share premium in an amount of five million eight hundred and fifty thousand Euros (EUR 5,850,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IX. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" 5. Share capital - Authorised share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at five million, four hundred sixty-four thousand five hundred Euros (EUR 5,464,500.-) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and five million four hundred forty-eight thousand five hundred (5,448,500) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the Sponsor and the other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sami Ben Dechiche, juriste, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AltaFund Value-Add I, une Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 448 en date du 9 mars 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par le même notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 10 juillet 2013 et publié au Mémorial C numéro 2149 du 4 septembre 2013 (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions en date du 1^{er} octobre 2013 et du 17 octobre 2013 par le conseil de gérance d'AltaFund General Partner S.à r.l. (le "Conseil"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l' "Associé Commandité"), une copie desdites résolutions, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement quatre millions six cent quarante-trois mille cinq cents Euros (EUR 4.643.500.-), représentés par mille (1.000) actions de Commandité ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille actions (15.000) ordinaires de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'actionnaire commanditaire de classe B et quatre millions six cent vingt-sept mille cinq cents (4.627.500) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par le sponsor et quatre autres Actionnaires Commanditaires de Classe A, toutes ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à six cent trente millions Euros (EUR 630.000.000.-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A rachetables de la classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil a, dans les résolutions circulaires avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2013, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent soixante et onze mille Euros (EUR 171.000,-) par la création de cent soixante et onze mille (171.000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil, dans les résolutions adoptées avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2013, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, obtenue le 14 octobre 2013, la souscription globale de cent soixante et onze mille (171.000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission globale d'un million cinq cent trente-neuf mille Euros (EUR 1.539.000,-), comme suit:

- Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: un total global de vingt-huit mille cinq cents (28.500) Actions Ordinaires de Classe A;

- Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas, en qualité de dépositaire (bewaarder) de APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: un total global de quarante-deux mille sept cent cinquante (42.750) Actions Ordinaires de Classe A;

- Euro Pietro Private Limited, une société de droit singapourien ayant son siège social au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): un total global de vingt-huit mille cinq cents (28.500) Actions Ordinaires de Classe A;

- The Northern Trust Company, une société de droit d'Illinois, Etats-Unis ayant son siège social et enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement ARBN 126 279 918, en sa capacité de dépositaire de The Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, une société de droit australien, enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement CAN 134 338 882: un total global de trente-quatre mille deux cents (34.200) Actions Ordinaires de Classe A; et

- Predica S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: trente-sept mille cinquante (37.050) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été le 14 octobre 2013, de sorte que la somme d'un million sept cent dix mille Euros (EUR 1.710.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de cent soixante et onze mille Euros (EUR 171.000,-) et une prime d'émission totale pour un montant d'un million cinq cent trente-neuf mille Euros (EUR 1.539.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que le Conseil a, lors d'une réunion du Conseil le 17 octobre 2013 à 15.00 heures, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000,-) par la création de six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

VII. Que le Conseil, lors d'une réunion du Conseil le 17 octobre 2013 à 15.00 heures, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, obtenue les 25 et 28 octobre 2013, la souscription globale de six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission globale de cinq millions huit cent cinquante mille Euros (EUR 5.850.000,-), comme suit:

- Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: un total global de cent huit mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (108.333,33) Actions Ordinaires de Classe A;

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas, en qualité de dépositaire (bewaarder) de APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas: un total global de cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) Actions Ordinaires de Classe A;

- Euro Pietro Private Limited, une société de droit singapourien ayant son siège social au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): un total global de cent huit mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (108.333,33) Actions Ordinaires de Classe A;

- The Northern Trust Company, une société de droit d'Illinois, Etats-Unis ayant son siège social et enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement ARBN 126 279 918, en sa capacité de dépositaire de The Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, une société de droit australien, enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement CAN 134 338 882: un total global de cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe A; et

- Predica S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: cent quarante mille huit cent trente-trois virgule trente-quatre (140.833,34) Actions Ordinaires de Classe A.

VIII. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été les 25 et 28 octobre 2013, de sorte que la somme de six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000,-) et une prime d'émission totale pour un montant de cinq millions huit cent cinquante mille Euros (EUR 5.850.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IX. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" 5. Capital social - Capital autorisé.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 5.464.500,-) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15.000,-) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune et cinq millions quatre cent quarante-huit mille cinq cents (5.448.500) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par le Sponsor et les autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. BEN DECHICHE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14638. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013159037/250.

(130195827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Alliance Data Lux Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.593.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October.

Before US, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

Alliance Data Foreign Holdings Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4220754 (the "Founding Shareholder");

here represented by Mr Alexander Koch, lawyer, with business address in 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.

Form, name, registered office, object, duration

1. Form.

1.1. There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxem-

bourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2. The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1. The Company exists under the name "Alliance Data Lux Financing S.à r.l."

3. Registered office.

3.1. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2. The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4. In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000), divided into twenty-five thousand (25,000) shares, each with a par value of one US Dollar (USD 1).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management, auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or email. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Indemnification of Managers.

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either, be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written Resolutions.

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in paragraph 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in paragraph 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, distributions of earnings

21. Financial year.

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all the twenty-five thousand (25,000) shares with a par value amount of one US Dollar (USD 1) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2013.

Extraordinary shareholders' meeting

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following shareholders' resolutions:

1. The number of Managers is set at six (6) and the following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Jeffrey L. FAIR, born in Texas, United States of America, on 12 March 1973, professionally residing at 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, United States of America, as class A manager;

- Mr Brian B. GORE, born in Fort Worth, Texas, United States of America, on 19 October 1967, professionally residing at 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, United States of America, as class A manager;

- Mrs Cynthia HAGEMAN, born in Illinois, United States of America, on 14 July 1969, professionally residing at 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, United States of America, as class A manager;

- Mr Matthijs BOGERS, born in Amsterdam, Netherlands, on 24 November 1966, professionally residing at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class B manager;

- Mr Julien FRANCOIS, born in Messancy, Belgium, on 6 June 1976, professionally residing at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class B manager; and

- Mr Stéphane HEPINEUZE, born in Dieppe, France, on 18 July 1977, professionally residing at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company shall be at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Alliance Data Foreign Holdings Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4220754 («l'Associé Fondateur»);

ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, avec adresse professionnelle au 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer:

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié Acte)), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «Alliance Data Lux Financing S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Share capital, transfer of shares

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance, commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et Résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»)

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas)

15. Indemnisation des Gérants.

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société

ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Commissaire aux comptes.

16.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associées par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure à laquelle cette assemblée générale annuelle des Associés se tiendra.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux compte de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. La réserve peut être utilisée intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution, conformément à la loi.

Dissolution, liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, déclare souscrire à et payer en numéraire la totalité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune entièrement libérées par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions d'associés suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Jeffrey L. FAIR, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 12 mars 1973, résidant professionnellement au 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Brian B. GORE, né à Fort Worth, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 19 octobre 1967, résidant professionnellement au 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- Mme Cynthia HAGEMAN, née en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 14 juillet 1969, résidant professionnellement au 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- M. Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 6 juin 1976, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- M. Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est fixé à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, (Grand-Duché de Luxembourg).

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euro (EUR 1.000,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte. Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50010. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159034/670.

(130195477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159456/10.

(130195005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2013 que Monsieur Luc GERONDAL a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 novembre 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016:

- Monsieur Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur;
- La société REVICONSULT S.à r.l., en tant que commissaire; et
- La société DELOITTE SA, en tant que Réviseur d'entreprises;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159486/22.

(130195846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 novembre 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit (traduction libre):

- d'accepter la démission de:

* Justyna BIELASIK, en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet au 13 septembre 2013;

- de nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Clémentine George

Mandataire

Référence de publication: 2013159491/20.

(130195880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Modern Treuhand S.A. a public limited liability (société anonyme), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Parc d'Activités Capellen, 38, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 86166 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted on February 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 844 on June 4, 2002.

THERE APPEARED:

Catella Bank S.A., having its registered office in Parc d'Activités Capellen, 38, Pafbruch, L-8308 Capellen, holding all shares in the share capital of the Company (the Sole Shareholder)

Here represented by Ms Flora Gibert, notary's employee, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 and article 12 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 8.** The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members or in case of a single Shareholder by a sole director, who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting."

« **Art. 12.** The Company will be bound towards third parties in case of a sole Director by its sole signature or in case of a board of Directors by the joint signatures of any two directors and managing director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 900,- (nine hundred Euro).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le sept novembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MODERN TREUHAND S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Parc d'Activités Capellen, 38, Pafbruch, L-8308 Capellen Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86166 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 7 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 844 du 4 juin 2002.

A COMPARU:

CATELLA BANK S.A., ayant son siège social à Parc d'Activités Capellen, 38, Pafebruch, L-8308 Capellen., détenant la totalité des actions dans le capital de la Société (l'Actionnaire Unique)

Ici représenté par Mme Flora Gibert, clerk de notaire demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier les articles 8 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique ou par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle et en cas de conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de chaque personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ EUR 900,- (neuf cents Euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50762.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013159495/88.

(130195603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 octobre 2013 à 11.00 heures

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Joseph WINANDY,

JALYNE S.A., représentée par Jacques BONNIER

PACBO EUROPE Administration et Conseil, représentée par Patrice CROCHET

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

The Clover, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014.

Pour copie conforme
J. WINANDY / JALYNE S.A.
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013159497/20.

(130194995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

MP Kings South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.672.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2011 au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159503/12.

(130195451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

New Energy II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.522.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 31 octobre 2013, que 10.000.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

4,130,230 parts sociales ordinaires à GS Global Infrastructure Partners II L.P. ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique enregistrée auprès du Registre Secretary of State of Delaware sous le numéro 4509615; et

5,869,770 parts sociales ordinaires à GS International Infrastructure Partners II L.P. ayant son siège social à Uglan House, 309, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-24704.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

New Energy II S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013159508/22.

(130195394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Materia Prima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.282.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social Le 04 Juin 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

2- L'Assemblée accepte la démission d'un membre du Conseil d'Administration:

- Madame Marie-France FONTANA, avocate, née le 23/07/1976 à Toulouse (France), demeurant au 59 Bis Rue Nicolo, F- 75016 Paris (France).

L'Assemblée élit en remplacement:

- Madame Jennifer SIEJA, comptable, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant au 7, Rue Saint Jacques -F- 57855 Saint Privat La Montagne (France).

Le mandat de l'Administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

3- Réélection de deux membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Madame Corinne MARQUILIE, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant au 36, Domaine Op Hals -L- 3376 Leudelange.

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27/04/1962 à Blois (France), demeurant au 36, Domaine Op Hals -L- 3376 Leudelange.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B66562, une société avec siège social au 63-65, me de Merl -L- 2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

4- Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-Délégué:

- Madame Marie-France FONTANA, avocate, née le 23/07/1976 à Toulouse (France), demeurant au 59 Bis Rue Nicolo, F- 75016 Paris (France).

L'Assemblée élit en remplacement, Monsieur Philippe CHANTEREAU avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013159481/36.

(130195415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.750.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 14 novembre 2013, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Yves FOURCHY et de Monsieur Judicael MOUNGUENGY jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013;

- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013161010/18.

(130197184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013161007/11.

(130196998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013161005/11.

(130196971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie), Fondation.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach.

R.C.S. Luxembourg G 160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des fondateurs de la Fondation Pensionnat Notre-Dame (Sainte-Sophie) de Luxembourg

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue au siège de la Fondation en date du 31 décembre 2011, les représentants des fondateurs de la Fondation, à savoir

- pour la Congrégation Notre-Dame, Luxembourg: Sœur Marie Paul KLEIN, Supérieure; pour le Généralat de la Congrégation Notre-Dame Sœur Marie Alexia NGUYEN THI HONG QUY, Supérieure générale;

- pour l'Archevêché de Luxembourg: Monsieur le Vicaire général Eray GILLEN

ont décidé de donner au Conseil d'administration de la Fondation la composition suivante:

Représentants de la Congrégation Notre-Dame;

Sœur Marie Paul KLEIN, Messieurs Albert HANSEN et Yves LE SAOUT;

Représentants de l'Archevêché de Luxembourg:

Monseigneur l'Archevêque Jean-Claude HOLLERICH et Monsieur le Vicaire général Erny GILLEN.

Les fondateurs invitent les membres du conseil d'administration à coopter lors de leur première réunion Monsieur Pierre ARQUIE et Madame Bernadette REUTER.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration et des observateurs est de six années. Le Conseil d'administration nouvellement nommé entre en fonction le 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2011.

Pour l'Archevêché de Luxembourg

Signature

Pour la Congrégation Notre Dame (Luxembourg)

Pour le Généralat de la Congrégation Notre-Dame

Chanoinesses de St-Augustin

50/52 rue Louis Auroux

F 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Sœur Marie-Paul Klein

Référence de publication: 2013160983/32.

(130197795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.412.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160997/10.

(130197353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.607.

Il a été décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire datée du 26 septembre 2011 par-devant Me Hellinckx et publiée au Mémorial C-2565 du 22 octobre 2011 de changer le nom de la société Global Assets Selection S.à.r.l en Quercus Assets Selection S.à.r.l (RCS: B144.251).

En conséquence, le nom du Gérant repris dans la société Quercus Assets Selection S.C.A., SICAV-SIF doit être modifié en Quercus Assets Selections S.à.r.l.

De plus, le siège social de Quercus Assets Selections S.à.r.l. a été transféré du 2-4, rue Beck L-1222 vers 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

La dénomination de l'auditeur Deloitte S.A. est modifié en Deloitte Audit S.à.r.l.560, rue de Neudorf L-1220 Luxembourg.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour *QUERCUS ASSETS SELECTION S.C.A. SICAV-SIF*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013160996/20.

(130197137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Cornier Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.743.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013161280/10.

(130198181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.441.

EXTRAIT

En date du 20 novembre 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant que gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.
2. La nomination de M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013161268/14.

(130197897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Centrum K Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 85.522.

EXTRAIT

En date du 31 octobre 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.
2. La nomination de M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant B avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013161269/14.

(130197743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54670 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161270/10.

(130198263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CityKids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 147.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161271/9.

(130198313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.850.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 9 avril 2013 au siège social

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Derek Stuart RUXTON demeurant au 14A, rue des Bains L-1212 Luxembourg;
- M. Bruno NARCHAL demeurant au 939, rue de la Croix Verte, F-34198 Montpellier;
- M. Yves MARTIN demeurant 939, rue de la Croix Verte, F-34198 Montpellier;
- M. Jean-Maximilien VANCAYEZELE demeurant 939, rue de la Croix Verte, F-34198 Montpellier;

Leurs mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Compagnie Européenne de Révision ayant son siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013161308/21.

(130197948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.156.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Mention rectificative du dépôt n° L130145101 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013161300/12.

(130198107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 204.750,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.738.

—
EXTRAIT

Les gérants de la société, à savoir, Messieurs Derry CROWLEY et Donal McCARTHY ont désormais l'adresse suivante:

- Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

En outre, les associés de la société, à savoir, CMC Nominees Limited, Messieurs Derry CROWLEY et Donal McCAR-

THY ont désormais l'adresse suivante:

- Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013161301/17.

(130198167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Citterio International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 10.123.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013161298/12.

(130197899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Car Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.525.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013161291/13.

(130197783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CBD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.492.

—
EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 20 novembre 2013, Cannon Services S.A., régie par les lois de Belize ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize et immatriculée sous le numéro 93 756 a transféré tous les 200 parts sociales à MAS International, une société à responsabilité limitée avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au «Registre de Commerce et des Sociétés» sous le numéro B110690.

Il résulte que les 200 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues par MAS International.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 novembre 2013.

Pour la société

Un Gérant

Référence de publication: 2013161292/20.

(130198205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Financement, d'Investissement et de Placement, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.049.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161293/10.

(130198424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

CETP bigmouthmedia S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013161294/12.

(130198230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Capac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 111.440.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013161287/12.

(130198136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CMC-MIB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.160.

—
EXTRAIT

Les gérants de la société, à savoir, Messieurs Derry CROWLEY et Donal McCARTHY, ont désormais l'adresse suivante:

- Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour CMC-MIB

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013161304/15.

(130198314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CMC Capital Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.091,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.718.

—
EXTRAIT

L'un des gérants de la société, à savoir, Monsieur Derry CROWLEY, a désormais l'adresse suivante

- Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

En outre, les associés de la société, à savoir, CMC Nominees Limited, Messieurs Richard KINGSTON, Derry CROWLEY et Donal McCARTHY ont désormais l'adresse suivante:

- Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour CMC Capital LUXEMBOURG 5

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013161302/17.

(130198304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Chaussures Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161296/9.

(130198282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Commerspace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.387.

—
Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 30 octobre 2013 que la société Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 41014 a été nommée commissaire aux comptes de la société avec effet au 12 décembre 2012 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161307/13.

(130198322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Coriolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.979.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Harald Jeschek / Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013161311/12.

(130197779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CP Valentine International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013161312/11.

(130198423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Constru Noble s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Diekirch B 97.759.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013161309/13.

(130198151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Itsas Argi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.575.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 18 novembre 2013 que:

1) M. Herman Schommarz a été réélu administrateur unique de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014;

2) Certifica Luxembourg S.à r.l., a été réélu Commissaire de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Munsbach, le 19/11/2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013161432/18.

(130198287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 141.859.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Five Arrows Managers SA, en sa qualité de liquidateur de la société Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) S.à.r.l, vous informe par la présente du transfert de siège de cette dernière du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) S.à.r.l
 Five Arrows Managers SA

Référence de publication: 2013161448/14.

(130197608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Italian Styles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.341.

Je soussigné, Monsieur Giovanni ANNESE, demeurant au 32, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg déclare par la présente que les parts sociales de la société ITALIAN STYLES S.à R.L. ont été transférées en date du 31 octobre 2013 de la manière suivante:

- Monsieur GUZA Artan demeurant 4, rue Xavier Feller L-1514 Luxembourg a cédé les 100 parts sociales qu'il détenait dans la société ITALIAN STYLES SARL à Monsieur D'ALESSIO Oronzo, demeurant à I-70043 Monopoli (Italie), Via Gabriele Pepe, N° 10.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Giovanni ANNESE

Gérant

Référence de publication: 2013161446/16.

(130198175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.997,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.818.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 novembre 2013 de la Société que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de la gérante suivant à compter du 19 novembre 2013:

Madame Polyxeni KOTOULA, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du gérant suivant à compter du 19 novembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Michel Gilles MAS, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 24 septembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

KPMG Luxembourg S.à r.l, domicilié à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 149133 auprès du RCS Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013161414/24.

(130198418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of November.

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Airlease, a société de droit governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Luna Arena, 238 Herikerbergweg, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost, registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 34265983 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Morgana Barbknecht, employee, residing professionally in Luxembourg-Findel, by virtue of a proxy under private seal, given in Amsterdam, on 14 November 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing is the sole shareholder of HSH Global Aircraft I (hereinafter the "Company"), a limited liability company, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, registered in the register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.642, incorporated by a notarial deed dated 30 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1293 of 28 June 2007.

The articles have been amended for the last time by notarial deed dated 22 February 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1530 of 27 June 2013.

The Sole Shareholder, as shown above, representing the entire share capital of the Company, then requested the notary to acknowledge its resolutions as follows:

Agenda

1. Subsequent amendment of article 8.3 of the Articles of Association of the Company;
2. Subsequent amendment of article 8.4 of the Articles of Association of the Company.

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 8.3 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **8.3.** The Class B Managers shall not be affiliated with the Investment Advisor and shall comprise: 1 member affiliated with HSH, who shall be propose to the Shareholder(s) by HSH; 1 member not affiliated with HSH who has a substantive experience and/or an excellent reputation within the finance, tax, legal, and/or accounting profession; and two members not affiliated with HSH who have a substantive experience and an excellent reputation within the aviation market, who shall be proposed to the Shareholder(s) by the chairman of the Board of Managers. For the avoidance of doubt, the Class B Managers shall be appointed by a resolution of the Shareholder(s) passed in accordance with the Law and these Articles. The Class B Managers shall be entitled to a market adequate, reasonable remuneration and an indemnity out of the Company's assets for their services as such and the Company will reimburse the members out of the Company's assets for their reasonable out-of-pocket expenses incurred when acting in such capacity."

Second resolution

The Sole Shareholder decides furthermore to amend article 8.4 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **8.4.** The board of Managers shall elect from among its members a chairman who shall in any event be one of the Class B Managers not affiliated with HSH. The duration of the function of the chairman shall be consistent with the duration of his-her mandate as member of the Board of Managers."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Findel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status, and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Airlease, une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost, He-rikerbergweg 238, Luna Arena et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34265983 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Morgana Barbknecht, avec adresse professionnelle à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 14 novembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, constituée suivant acte notarié en date du 30 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 28 juin 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1530 du 27 juin 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Ordre du jour

1. Modification subséquente de l'article 8.3 des statuts de la société;
2. Modification subséquente de l'article 8.4 des statuts de la société;

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **8.3.** Les gestionnaires de catégorie B ne sont pas affiliés avec le conseiller en placement et comprennent: 1 membre affilié à HSH, qui doit être de proposer à l'actionnaire (s) de HSH; 1 membre non affilié à HSH qui a une expérience de fond et / ou d'une excellente réputation au sein de la finance, fiscal, juridique et / ou de la profession comptable, et deux membres non affiliés à des HSH qui ont une expérience de fond et d'une excellente réputation dans le marché de l'aviation, qui sera proposé à l'actionnaire (s) par le Président du Conseil de Gérance. Pour éviter tout doute, les gestionnaires de catégorie B sont nommés par une résolution de l'actionnaire (s) adoptée en conformité avec la loi et les présents statuts. Les gestionnaires de catégorie B auront droit à un marché, une rémunération raisonnable adéquate et une indemnité sur les actifs de la société pour leurs services en tant que tels et la Société remboursera les membres sur les actifs de la Société pour leurs frais hors débours raisonnables encourus lorsque agissant en cette qualité.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.4 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **8.4.** Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président qui doit en aucun cas être l'un des gestionnaires de catégorie B ne sont pas affiliés avec SAS. La durée de la fonction du président doit être compatible avec la durée de son mandat de membre du Conseil de Gérance.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Barbknecht, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2013. REM/2013/2000. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161430/108.

(130198321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Herculon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.154.

—
Extrait des Résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2013:

- transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- acceptation de la démission de Monsieur Gérard Ossevoort de son poste de gérant avec effet au 31 octobre 2013;

- acceptation de la démission de Monsieur Rob Drieduite de son poste de gérant avec effet à ce jour;
- nomination de quatre nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

* Monsieur Marc Schintgen, né le 09 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

* Monsieur Ingor Meuleman, né le 04 juin 1971 à Ninove, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

* Monsieur Michal Wittmann, né le 04 février 1950 à Sokolov, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

* Madame Stéphanie Marion, née le 08 octobre 1978 à Thionville, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161424/21.

(130198396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Hedland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161423/10.

(130197655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

IPC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 154.471.

EXTRAIT

1. Monsieur Rainer Musselmann et la société ICO S.à r.l. ont démissionné avec effet au 17 mai 2013 de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

2. Monsieur Jacques Leloup, né le 28 avril 1952 à Rocourt (Liège) (Belgique), demeurant professionnellement à B-7180 Senefte, 32 rue de Buisseret, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 17 mai 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

3. Madame Sara van Poelje, née le 5 mai 1963 à Oranjestad, Aruba (Antilles Néerlandaises), demeurant professionnellement à Benczur u, 28, H-1069 Budapest, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 17 mai 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Partant, le conseil d'administration de la Société est composé dorénavant comme suit:

- Jean-Pierre Raffalli
- Jacques Leloup
- Sara van Poelje

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013161444/23.

(130198085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Interpack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.504.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 4 novembre 2013

Conformément à l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de;

déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur David WEIJBER, né le 13/03/1976 à Björkvik (Suède) et demeurant au 9, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Monsieur David WEIJBER portera le titre d'Administrateur-délégué de la société et la société pourra être engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la co-signature obligatoire d'un administrateur-délégué et d'un administrateur pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERPACK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013161442/20.

(130197949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Institut de Beauté Nathalie Müller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 15, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 118.263.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161441/10.

(130198011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 341.705.296,66.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

Le siège de la Société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161443/11.

(130198142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Hoover Feeder (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.221.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo European Real Estate Fund II, LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161428/13.

(130198161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Immobilière Weber & Danjou, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 116.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161436/9.

(130197723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Indie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161437/9.

(130198238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

HLT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 181.679.

STATUTS

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE QUATORZE NOVEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Madame Maya ZOUAI AL HARIRI, gérante de sociétés, née le 11 mars 1976 à Neuilly-Sur-Seine, France, demeurant au 98, Avenue Raymond Poincare, 75016 Paris, France,

Ici représentée par Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «HLT HOLDING S. à r. l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt-mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Madame Maya ZOUAI AL HARIRI, prénommée	20.000	EUR 20.000,-
TOTAL	20.000	EUR 20.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Monsieur Michaël DANDOIS, né à Messancy (Belgique), le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès,

Monsieur Pierre-Jean DOUVIER, né le 31 mai 1954 à Paris, France, demeurant au 11 bis boulevard Rainier III, 98000 Monaco.

Chaque gérant pourra engager la société par sa signature individuelle.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2013. Relation: RED/2013/1934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013161426/116.

(130197658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Indie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161438/9.

(130198239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 octobre 2013

En date du 25 octobre 2013, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat d'administrateur de Mr. Laurent Bertiau, Mr. Guillaume Abel, Mr. Etienne Clément, Mr. Christian Pellis et Mr. Jean-François Pinçon pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014;

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Chossonnery

Directeur Général

Référence de publication: 2013161812/19.

(130199096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Art thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 43, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 161.273.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de:

1.- Monsieur Carlos Manuel DA COSTA FERNANDES, employé privé, demeurant à L-4669 Differdange, 22, rue C-M Spoo,

2.- Madame Fabienne COSTALUNGA-PFLEGER, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 10, impasse de la Luzerne,

En vertu de deux procurations données sous seing-privé en date du 15 octobre 2013, lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «ART THERMIC S.à r.l.» (la «Société»), avec siège social à L-3341 Huncherange, rue du Moulin constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 20 mai 2011, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1772 du 4 août 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 161273.

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social de la société vers L-4640 Differdange, 43, avenue d'Oberkorn, et modifient l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Differdange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47929. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161817/40.

(130199033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Aldorf & Norbereit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 152.129.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 06.05.2012

1. Sitzverlegung

Die Tagesordnung wurde sodann abgehandelt und es wurde unter anderem folgender Beschluss getroffen:

1. Sitzverlegung

Es wird beschlossen dass der Geschäftssitz von L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin mit sofortiger Wirkung nach 5, rue John Gruen, L-5619 Mondorf les Bains verlegt wird.

Mondorf, den 06.05.2012.

Référence de publication: 2013161807/14.

(130198543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.